

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

-----  
Séance du 1<sup>er</sup> mars 2023  
-----

Date de la convocation : 21 février 2023  
-----

L'an deux mil vingt-trois le premier mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, ~~Charlotte QUENARD~~, André CORBEL, Marie-Annick GUERNION-BATARD, ~~Béatrice DUROSE~~, Jean-Yves LE JEUNE, ~~Jacqueline BODIN-GAUTHO~~, ~~Sylvie ROUSSEAU~~, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, Pascale COTTEN, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, Nolwenn GUYONNET (arrivée à 20 heures 04), ~~Elodie JOUAN~~, ~~Benjamin LUCO~~, ~~Emmanuel FLEURY~~  
Valérie LABROSSE, DGS

## ABSENTS EXCUSES :

Charlotte QUENARD qui a donné procuration à Laurent BERTIN  
Béatrice DUROSE qui a donné procuration à Didier GUILLAUME  
Jacqueline BODIN-GAUTHO qui a donné procuration à Marie-Annick GUERNION-BATARD  
Sylvie ROUSSEAU a donné procuration à Loïc RAOULT  
Elodie JOUAN qui a donné procuration à Geneviève GOUJON  
Benjamin LUCO qui a donné procuration à Laurent GUEGAN  
Emmanuel FLEURY

Jean-Yves LE JEUNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023**

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 7 décembre 2022, à l'unanimité, le procès-verbal est signé.

*Monsieur le Maire salue Monsieur Christian DURAND, nouveau correspondant du Télégramme qui remplace Madame Martine DJAOU, ainsi que Madame Nathalie GAUFFENY, de Ouest-France, et Monsieur Olivier PAPILLON de la Presse d'Armor. Il excuse l'absence d'Emmanuel FLEURY et souhaite la bienvenue à Théo, son fils né le matin même.*

### **2023/01 Présentation par l'ALEC du bilan énergétique de la commune**

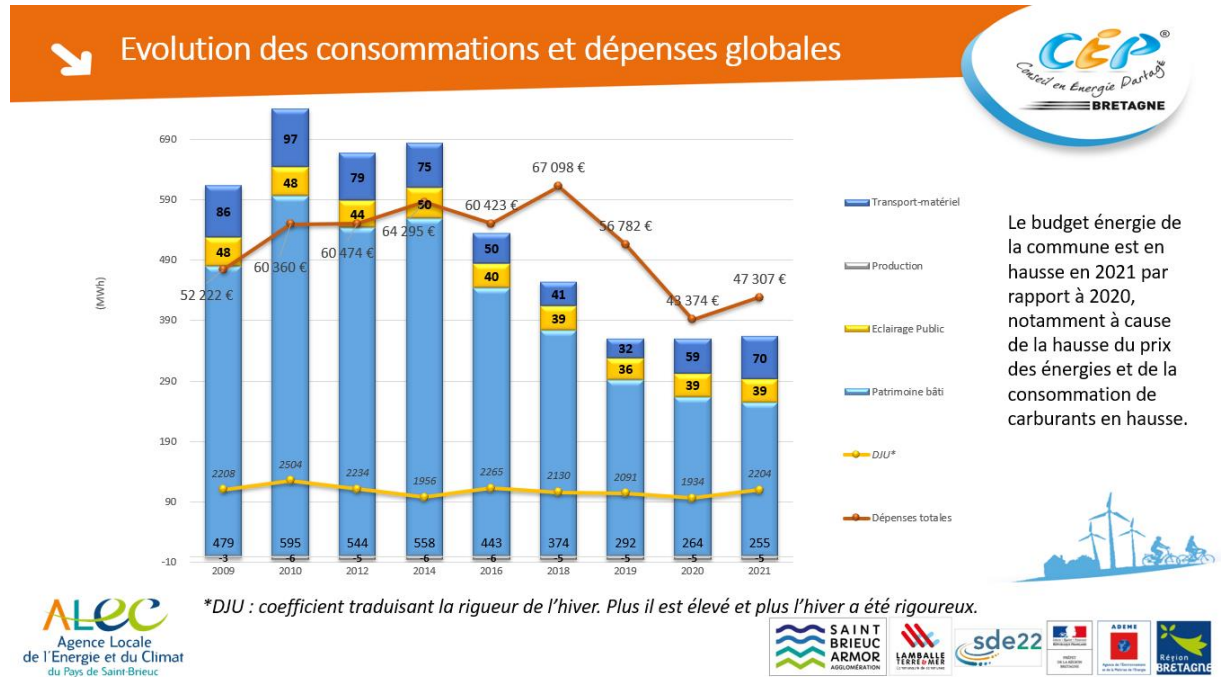
Le point est présenté par Charly LEBRETON, conseiller en énergie partagé et par Kévin FEVRE, responsable patrimoine de l'ALEC.

*Monsieur Olivier THOMAS vient de quitter ses fonctions à l'ALEC et est remplacé par Monsieur LEBRETON.*

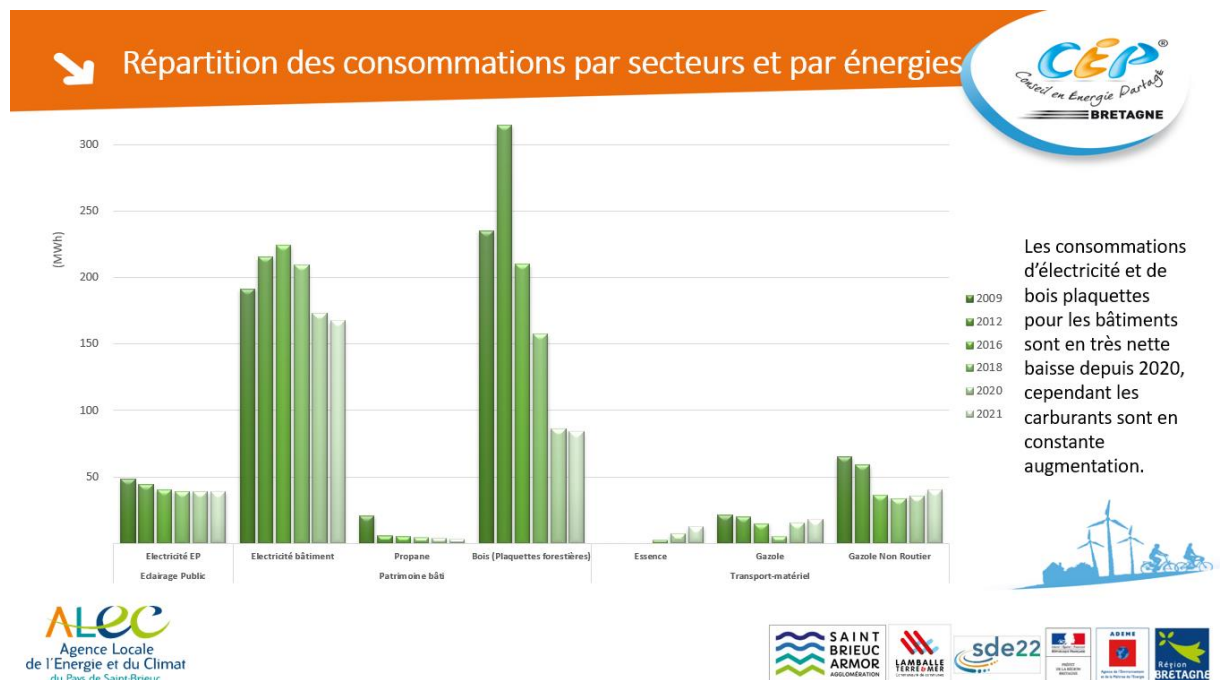
*Monsieur FEVRE débute son intervention par une présentation de l'ALEC, structure associative créée en 2010, comptant plus de 120 adhérents représentant la société civile. Ses missions contribuent à la lutte contre le changement climatique. L'ALEC apporte des informations aux habitants pour améliorer leur habitat. Il s'agit de conseils neutres et objectifs. L'ALEC a son siège au CIA rue du 71è RI à Saint-Brieuc et tient des permanences décentralisées notamment à Binic-Etables-Sur-Mer.*

Aujourd'hui, la structure est un peu victime de son succès. La question des économies d'énergie est très importante et un délai de 2 mois est dorénavant nécessaire à la prise de rendez-vous. Les CCAS peuvent solliciter leur service dédié à la lutte contre la précarité énergétique. L'ALEC regroupe 61 communes sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer.

La commune de Plourhan connaît une stabilisation, voire un affaiblissement de ses consommations mais subit une augmentation des prix de l'énergie.

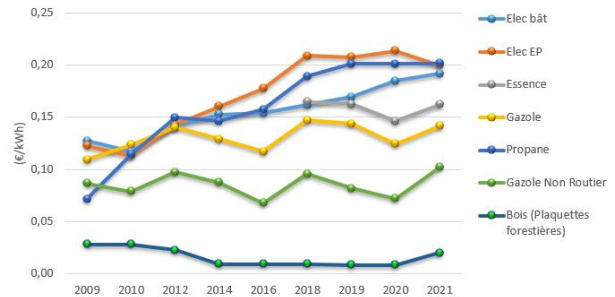
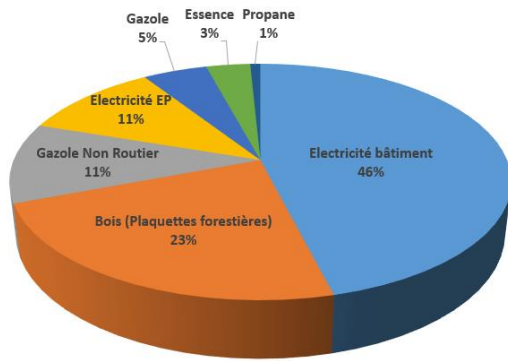


Observation formulée par Gilles DUQUENOY sur la baisse des consommations bois constatée en 2020-2021. La crise sanitaire est responsable en partie du fait de la fermeture des ERP. André CORBEL précise que la qualité du bois utilisée amène également un meilleur rendement. Des améliorations structurelles viennent également valider ces améliorations.





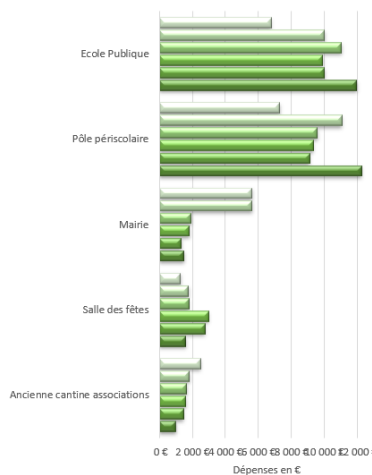
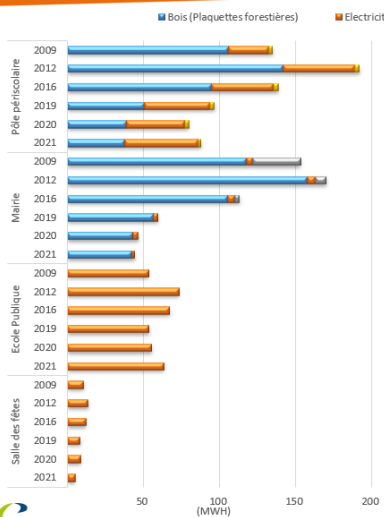
## Répartition des consommations par énergies en 2021



*L'école publique est le bâtiment le plus énergivore. Cela s'explique notamment par la période Covid et la nécessité d'aérer très régulièrement des locaux chauffés.*



## Consommations et dépenses par équipements

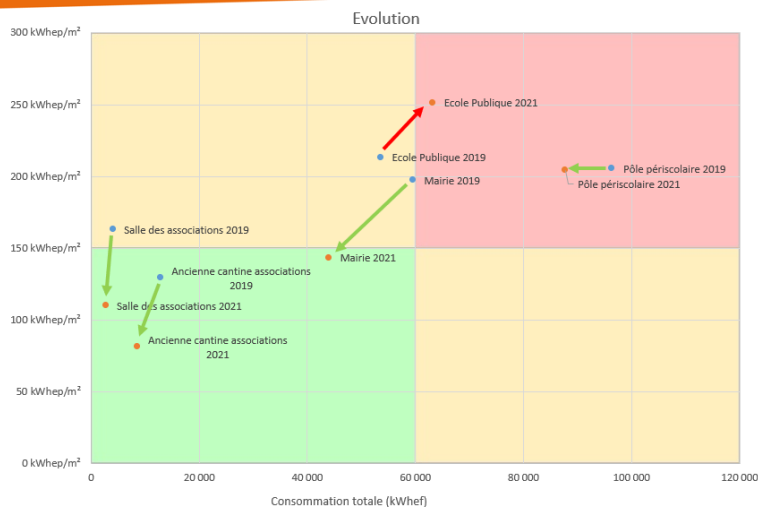


Les dépenses 2021 pour l'école publique et le pôle périscolaire ont largement augmentés car leurs consommations d'électricité aussi.

On note la très nette baisse de consommations de bois plaquettes depuis 2019.



## Consommations en kWh<sub>ep</sub> et en kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>



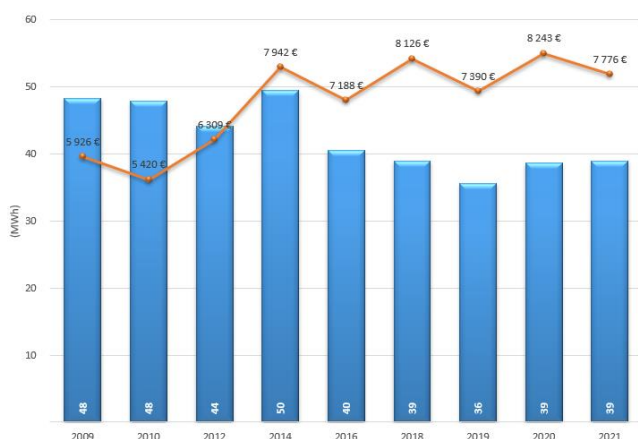
On voit sur ce graphique les bâtiments les plus consommateurs ramenés en kWh/m<sup>2</sup> : la plupart ont baissés sauf l'école publique



L'éclairage public est un poste stable. Il est constaté une forte baisse depuis 2016 et le changement des horaires d'éclairage. 30% du parc est constitué en Leds.

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec Monsieur David COCHU, Sous-Préfet et leur échange à propos du Fonds vert. La préfecture travaille actuellement avec le SDE sur le sujet de l'éclairage public.

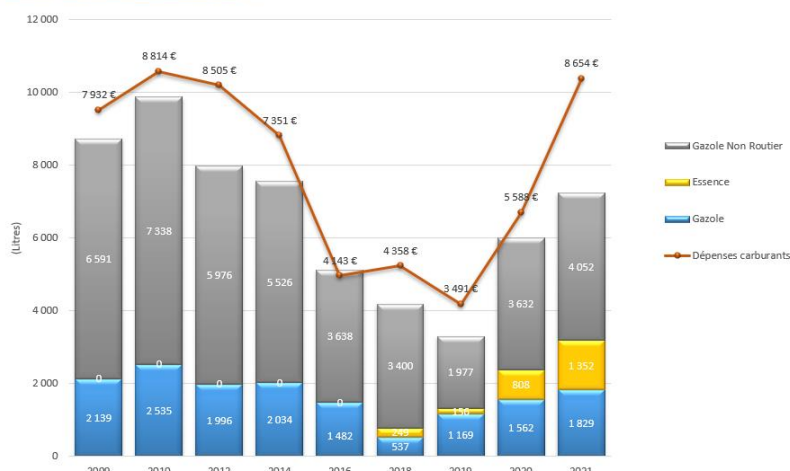
## Eclairage public



Les consommations d'éclairage public sont stables depuis 2016. Les dépenses oscillent selon les prix de l'énergie.



## Carburants pour Transports-Matériels

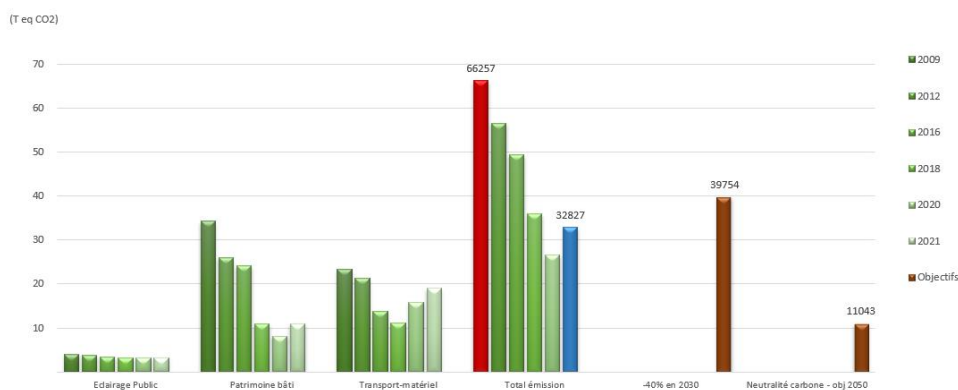


Les consommations de carburants sont en constante hausse depuis 2019, surtout le GNR et l'essence. La commune a récupéré des missions auparavant assurées par SBAA et le centre technique ayant déménagé entraîne plus de déplacements.



Le poste carburant est en constante augmentation depuis 2019 (consommation et coût). Une attention particulière va être conduite sur ce poste pour expliquer ces augmentations de volume, même si celles-ci sont vraisemblablement dues à des fréquences plus importantes des entretiens et l'utilisation de nouveaux matériels.

## Emissions de CO2 globales



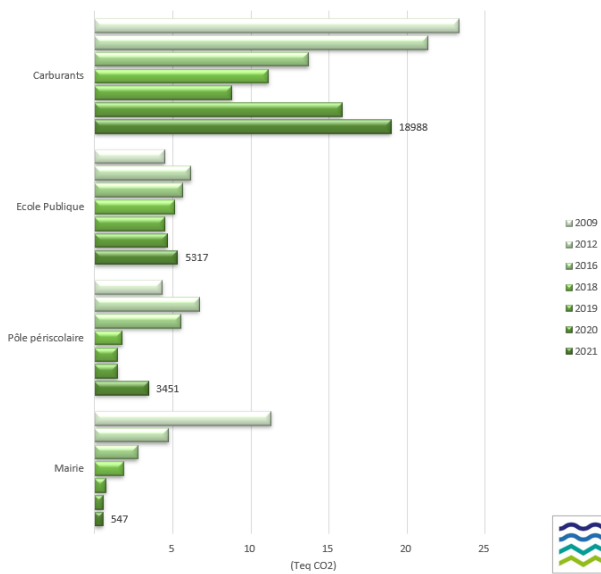
La commune a atteint l'objectif 2030 de réduction des émissions de CO2, cependant les émissions liées au transport et matériel vont peser de plus en plus dans le bilan, il sera indispensable de réfléchir à les contenir.



La commune de Plourhan a fait de gros effort pour améliorer l'isolation thermique de ses bâtiments et ses consommations. Elle atteint déjà les objectifs 2030.



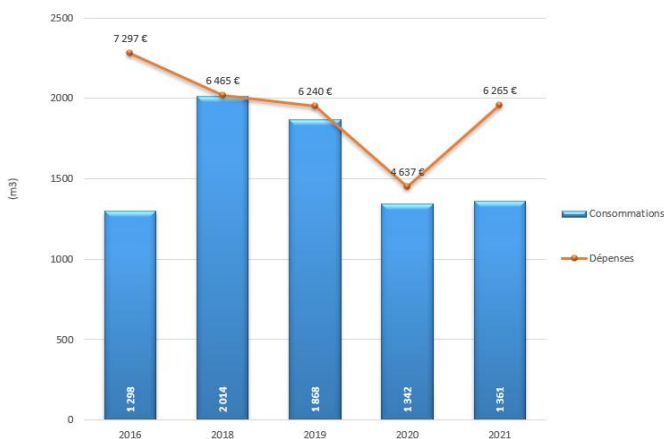
## Emissions de CO2 par équipements



Sans surprise, les carburants sont la première source d'émissions de CO2 de la commune. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, c'est donc la priorité.



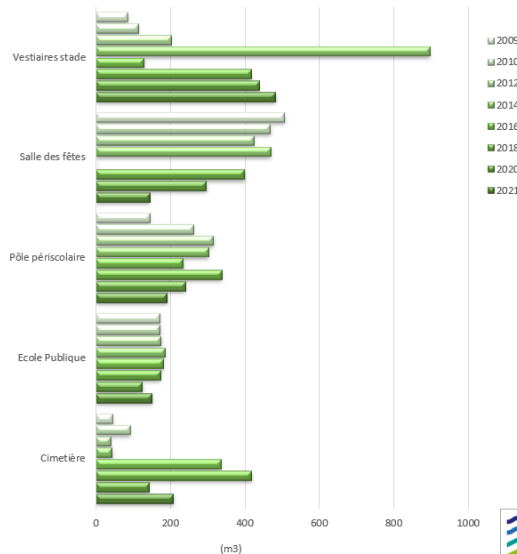
## Consommations et dépenses d'eau



Le coût de l'eau a augmenté en 2021 alors que les consommations sont stables.



## Consommations et dépenses d'eau



Les consommations du stade sont en hausse depuis quelques années, certainement dues aux services de SBAA qui prélèvent pour le nettoyage de la lagune.

Les autres bâtiments contiennent leurs consommations sauf le cimetière qui voit sa consommation 2021 augmenter.



Les consommations d'eau sont stables, hormis la lagune du fait de la nécessité temporaire pour la société Veolia d'utiliser de l'eau du réseau et non de l'eau au sortir de la lagune. Monsieur le Maire souhaite l'indépendance du réseau utilisé pour l'assainissement et que ces dépenses portées par le budget assainissement de l'agglomération, n'apparaissent plus au budget communal.

## Préconisations



Ecole publique	Isolation de la toiture (régie)	1	1 500 €	Réalisé
Ecole publique	Installer des réflecteurs derrière les radiateurs	2	396 €	Non réalisé
Ecole publique	Remplacer les skydômes situés à l'entrée près de la classe moyenne section	2	3 000 €	Réalisé
Ecole publique	Mise en place d'une GTC	2	15 000 €	Réalisé
Ecole publique	Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants	2	25 000 €	Réalisé
Ecole publique	Remplacer les menuiseries extérieures de la classe moyenne section	3	12 000 €	Réalisé
Pôle périscolaire	Passage de 54 à 48 kVA	1	-	Réalisé
Salle des Fêtes	Installer des détecteurs de présence dans les sanitaires (régie)	1	500 €	Réalisé
Salle des Fêtes	Revoir le système d'éclairage (Leds) (régie)	1	5 000 €	Réalisé
Salle des Fêtes	Remplacer les menuiseries extérieures	3	27 000 €	Réalisé
Salle des assos	Remplacer la fenêtre simple vitrage dans la cage d'escalier	1	528 €	Non réalisé
Salle des assos	Isoler le plafond du rez de chaussée (régie)	1	1 583 €	Non réalisé
Salle des assos	Isoler la porte d'accès au grenier (régie)	1	-	Non réalisé
Tous bâtiments	Installer des sous-compteurs sur tarif jaune salle polyvalente	1	700 €	Réalisé
Véhicules communaux	Réfléchir à l'opportunité du remplacement de l'actuel Kangoo par un véhicule électrique	2	18 000 €	Réalisé
Vestiaires foot	Vérifier les réglages de l'horloge sur la ventilation	1	-	Non réalisé
Vestiaires foot	Installer des systèmes « coup de poing 2h » sur les 3 appareils de chauffage	2	660 €	Non réalisé
Vestiaires foot	Renforcer l'isolation sur le faux plafond (régie)	2	1 319 €	Non réalisé
Vestiaires foot	Renforcer l'isolation des murs extérieurs (régie)	2	2 639 €	Non réalisé

60% des préconisations ont été réalisées.

La salle des assos ne fera sans doute pas l'objet de travaux car elle n'a plus vocation à être utilisée.



Les prochains travaux de l'ALEC porteront sur l'application du décret tertiaire et sur les vestiaires du foot, bâtiment très énergivore en consommation électrique. Le bouclage de l'eau chaude consomme 14 000 Kwh/h.

## 2023/02 Rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3 500 habitants mais permet de mieux appréhender le budget 2023, qui sera voté le 5 avril.



### Rapport d' Orientations Budgétaires 2023

#### 1. La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont estimées à **1 303 238,19** euros (avec prise en compte des opérations d'ordre d'un montant de 38 146,74 euros) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de fonctionnement courant strictes	950 589	1 012 585	989 181	995 837	986 049	1 036 512	1 196 709	1 207 301
charges à caractère général 011	283 752	342 639	311 777	329 491	294 174	298 383	375 281	318 096
charges de personnel 012	482 932	514 771	529 005	513 146	507 896	565 882	625 762	643 145
autres charges de gestion courant 65	183 905	155 175	148 399	153 200	183 979	172 247	195 666	246 060
Atténuation de produits 014	10 687	10 687	0	92 382	13 523	0	0	0
charges de fonctionnement courant	961 276	1 023 272	989 181	1 088 219	999 572	1 036 512	1 196 709	1 207 301
charges exceptionnelles 67	6 543	536	250	6 108	58 028	1 270	103 052	0
charges fonctionnement hors intérêts	967 819	1 023 809	989 431	1 094 327	1 057 600	1 037 782	1 299 761	1 207 301
Intérêts	80 076	75 370	68 673	64 740	61 702	60 396	53 511	48 400
Dotation aux provision,s 68								9 390
charges de fonctionnement	1 047 895	1 099 179	1 058 104	1 159 067	1 119 302	1 098 178	1 353 272	1 265 091
évolution charges fonct	0	4,89%	-3,74%	9,54%	-3,43%	-1,89%	23,23%	-7%

*Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées après une année exceptionnelle marquée par le Covid.*

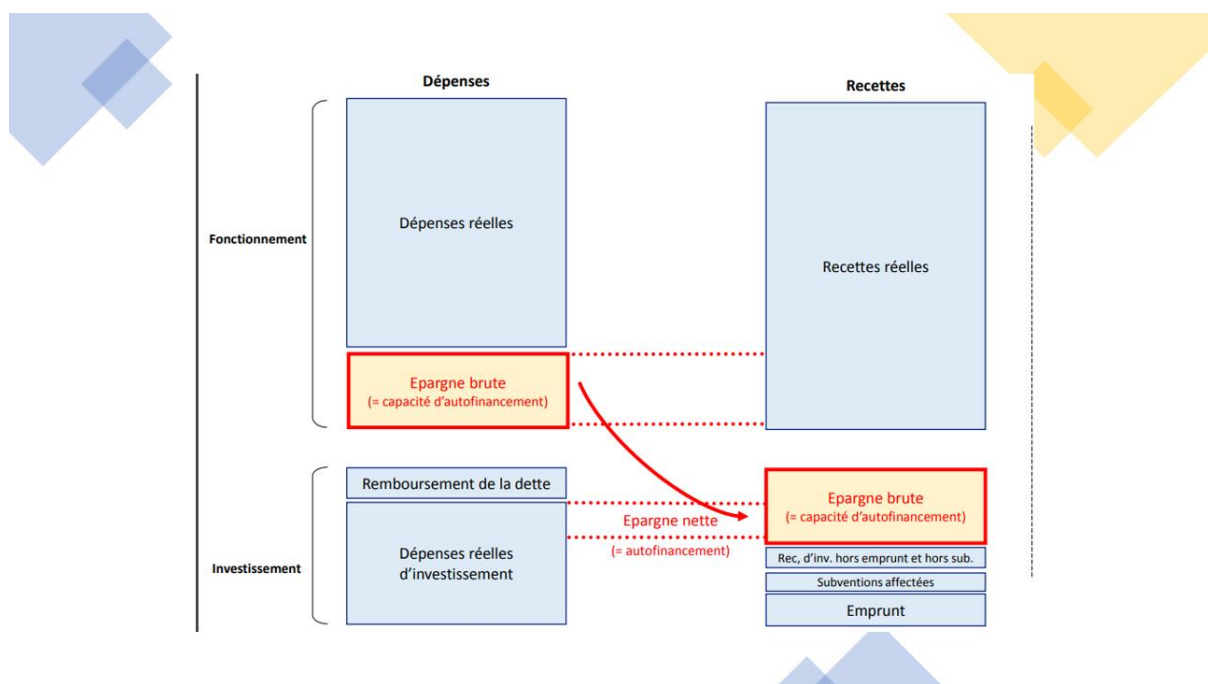


- Les recettes de fonctionnement 2022 sont de **1 655 755.31** euros (avec prise en compte des opérations d'ordre) et sont composées :
- Du **produit des impôts locaux** provenant de la taxe foncière bâtie, non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représente **59.6%** des recettes de la commune en 2022
  - Du **produit de l'exploitation des services**, notamment la fréquentation des services périscolaires (**4.4%** des ressources en 2022)
  - Du **produit des dotations d'état** (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et compensations étatiques, **31.6%** des recettes communales)
  - Du **produit de la gestion courante de la collectivité** (revenus des immeubles) **2.4%** des recettes en 2022,
  - De **recettes « autres »** comme l'atténuation de charge salariale (remboursement d'arrêt maladie) ou le produit de parts sociales
  - Des **opérations d'ordre budgétaire** notamment les travaux en régie

Depuis 2015, les **recettes de fonctionnement courantes** (sans comptabilisation des recettes exceptionnelles comme les produits de cession ou autre, les produits financiers et les opérations d'ordre) ont progressé de 20.53 % (+ 279 505 euros) soit une **évolution annuelle lissée de 2.93 %** :

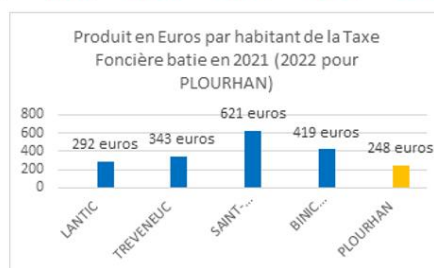
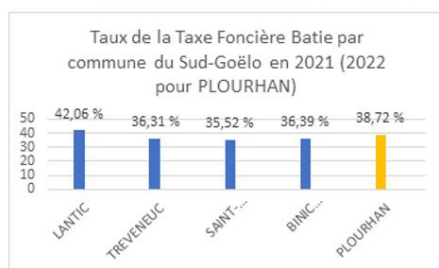
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Produits fonctionnement courant</b>	1 361 458	1 354 894	1 470 925	1 496 099	1 487 186	1 459 997	1 521 288	1 640 963
<b>in %</b>		-0,48	8,56	1,71	-0,59	-1,8	4,2	7,86

*Les recettes de fonctionnement sont maîtrisées en progression de 7%.*



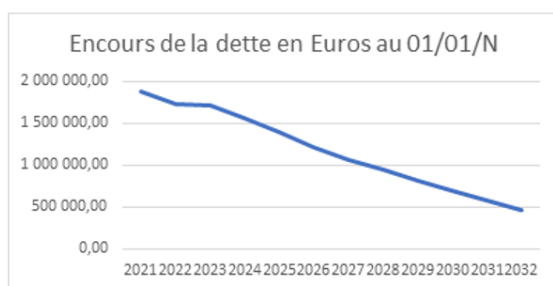
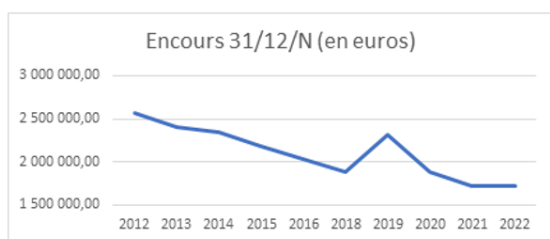
Epargne	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant stricts	1 298 650,42	1 438 399,91	1 457 633,35	1 464 374,39	1 424 015,20	1 488 680,13	1 635 732,79
Impôts et taxes	637 533,60	763 160,34	762 188,33	787 110,89	804 252,03	884 685,60	986 769,3
Dotations et participations	517 517,95	528 742,31	551 503,35	509 565,00	509 672,21	484 345,26	523 642,18
Produits des services	92 708,29	93 402,67	91 608,92	85 399,72	60 688,99	81 325,61	72 397,35
Travaux en régie	12 684,59	14 733,22	14 837,33	12 789,31	14 035,72	9 306,93	12 878
Produits de gestion	38 205,99	38 361,37	37 495,42	69 509,47	35 366,25	29 016,32	40 045,96
Atténuations de charges	56 244,12	32 524,92	38 465,98	22 811,70	35 981,66	32 608,12	18 108,22
Produits de fonctionnement courant	1 354 894,54	1 470 924,83	1 496 099,33	1 487 186,09	1 459 996,86	1 521 288,25	1 653 841,01
Charges de fonctionnement courant strictes	1 012 584,61	989 181,06	995 836,61	986 050,04	1 036 511,89	1 196 708,82	1 207 301,56
Charges à caractère général	342 638,50	311 776,93	329 491,00	294 174,86	298 382,83	375 280,62	318 096,45
Charges de personnel	514 770,84	529 005,02	513 145,80	507 896,62	565 881,98	625 762,23	643 144,63
Autres charges de gestion courante	155 175,27	148 399,11	153 199,81	183 978,56	172 247,08	195 665,97	246 060,48
Atténuations de produits	10 687,00		92 382,00	13 523,00	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement courant	1 023 271,61	989 181,06	1 088 218,61	999 573,04	1 036 511,89	1 196 708,82	1 207 301,56
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	331 622,93	481 743,77	407 880,72	487 613,05	423 484,97	324 579,43	446 539,45
Produits exceptionnels larges	6 316,25	5 228,93	7 360,00	111 706,93	99 650,80	35 113,09	182,50
Charges exceptionnelles larges	536,27	250,00	6 108,00	58 058,59	1 269,67	103 051,61	0
Solde exceptionnel large	5 779,98	4 978,93	1 252,00	53 648,34	98 381,13	-67 938,52	182,50
EPARGNE DE GESTION (EG)	337 402,91	486 722,70	409 132,72	541 261,39	521 866,10	256 640,91	446 721,95
Intérêts	75 370,00	68 673,00	64 740,00	61 702,15	60 395,72	53 510,97	48 399,68
Epargne Brute (EB)	262 032,91	418 049,70	344 392,72	479 559,24	461 470,38	203 129,94	398 322,27
Capital	149 812,48	137 681,27	132 647,11	136 374,75	532 753,66	153 601,77	152 405,72
Epargne Nette (EN)	112 220,43	280 368,43	211 745,61	343 184,49	-71 283,28	49 528,17	245 916,55

fiscalité directe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
base TH	1 771 542	1 747 516	1 773 961	1 838 463	1 898 000	1 920 257	332 256	331 851
taux TH	20,39	21,41	21,94	21,94	21,94	21,94	21,94	21,94
produit TH res second et logements vacants							72 897	72 808
versement coefficient correcteur							150 453	158 862
<b>produit TH</b>	<b>361 217</b>	<b>374 143</b>	<b>389 207</b>	<b>403 359</b>	<b>416 421</b>	<b>421 304</b>	<b>223 350</b>	<b>231 670</b>
base TFB	1 085 885	1 111 046	1 124 419	1 138 435	1 173 000	1 222 948	1 234 128	1 299 672
Taux TFB	14,56	15,29	15,67	16,45	16,45	16,45	36,88	39
<b>produit TFB</b>	<b>158 105</b>	<b>169 879</b>	<b>176 196</b>	<b>187 273</b>	<b>192 959</b>	<b>201 169</b>	<b>455 016</b>	<b>503 045</b>
base TFNB	84 376	85 055	85 320	86 603	89 300	90 286	90 711	93 009
taux TFNB	78,29	82,2	84,24	84,24	84,24	84,24	84,24	88
<b>produit TFNB</b>	<b>66 058</b>	<b>69 915</b>	<b>71 874</b>	<b>72 954</b>	<b>75 226</b>	<b>76 057</b>	<b>76 415</b>	<b>82 266</b>
Rôles complémentaires	389	1226	3746			980	916	
<b>produit des taxes directes</b>	<b>585 769</b>	<b>615 163</b>	<b>641 023</b>	<b>663 586</b>	<b>684 606</b>	<b>699 510</b>	<b>755 697</b>	<b>816 981</b>
évolution du produit fiscal €	16 079	29 394	25 860	22 563	21 020	14 904	56 187	61 284
évolution du produit fiscal %	2,82%	5,02%	4,20%	3,52%	3,17%	2,18%	8,03%	8,11%



La taxe d'habitation n'existe en 2023 que pour les résidences secondaires. La fiscalité locale n'est plus composée que par la taxe foncière qui reste la seule marge de manœuvre des collectivités. La Commune de Plourhan dispose de bases fiscales très faibles, ce qui explique le produit bas par habitant.

Taux communaux 2022	Taxe d'Habitation	Taux communaux 2022	Taxe sur le foncier bâti	Taux communaux 2022	Taxe sur le foncier non bâti
SAINT-BRIEUC	25,03%	LE FOEIL	52,73%	LANGUEUX	140,48%
TREGUEUX	24,78%	QUINTIN	50,46%	SAINT-CARREUC	125,25%
PORDIC	23,20%	LA HARMOYE	49,81%	LA MEAUGON	117,75%
LANGUEUX	23,13%	SAINT-BRIEUC	48,24%	TRÉGUEUX	108,41%
PLEDRAN	23,02%	PLAINE-HAUTE	47,55%	PLÉRIN	107,45%
HILLION	22,96%	LE VIEUX-BOURG	46,72%	TRÉMUSON	107,27%
PLOUFRAGAN	22,40%	TREMUSON	45,93%	PORDIC	105,09%
SAINT-JULIEN	22,25%	SAINT-JULIEN	45,28%	YFFINIAC	103,75%
<b>PLOURHAN</b>	<b>21,94%</b>	PORDIC	45,07%	SAINT-JULIEN	98,98%
LE FOEIL	21,57%	PLERIN	44,95%	PLÉDRAN	97,17%
LA MEAUGON	21,49%	LE LESLAY	44,51%	LE FOEIL	95,71%
PLOEUC L'HERMITAGE	20,66%	SAINT-GILDAS	44,49%	HILLION	90,67%
PLERIN	20,39%	SAINT-BIHY	44,39%	<b>PLOURHAN</b>	<b>88,45%</b>
YFFINIAC	20,10%	TREGUEUX	44,37%	LE VIEUX-BOURG	87,69%
LA HARMOYE	20,02%	LA MEAUGON	43,85%	SAINT-DONAN	87,14%
PLAINTEL	19,95%	PLEDRAN	43,16%	PLOUFRAGAN	86,80%
SAINT-DONAN	19,92%	YFFINIAC	43,07%	PLAINE-HAUTE	83,82%
LANTIC	19,75%	PLOEUC L'HERMITAGE	42,96%	SAINT-GILDAS	83,21%
TREMUSON	19,34%	LANGUEUX	42,80%	LANTIC	82,12%
BINIC ETABLES SUR MER	18,67%	HILLION	42,46%	PLAINTEL	81,09%
LE VIEUX-BOURG	18,54%	PLOUFRAGAN	42,32%	LE LESLAY	79,98%
QUITIN	18,51%	LANTIC	42,06%	TREVENEUC	77,32%
TREVENEUC	18,49%	PLAINTEL	41,62%	LA HARMOYE	76,15%
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	17,88%	SAINT-DONAN	41,11%	PLOEUC L'HERMITAGE	74,85%
SAINT-BIHY	17,48%	SAINT-CARREUC	40,46%	QUINTIN	73,94%
SAINT-CARREUC	17,35%	LANFAINS	40,10%	SAINT-BIHY	73,65%
PLAINE HAUTE	16,11%	SAINT-BRANDAN	39,82%	LE BODEO	66,43%
SAINT-GILDAS	15,72%	<b>PLOURHAN</b>	<b>38,72%</b>	LANFAINS	62,54%
LE LESLAY	15,67%	LE BODEO	38,17%	SAINT-BRANDAN	58,06%
LE BODEO	15,63%	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	36,58%	BINIC ETABLES SUR MER	57,25%
SAINT-BRANDAN	14,70%	BINIC ETABLES SUR MER	36,39%	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	52,77%
LANFAINS	13,57%	TREVENEUC	36,31%	SAINT-BRIEUC	41,83%



Exercice	Encours 01/01/N (en euros)	Remboursement de capital	Intérêts
2021	1 879 472,00	153 602,00	53 511,00
2022	1 725 870,27	152 267,48	48 399,68
2023	1 723 464,55	164 047,06	45 094,00
2024	1 559 417,49	165 857,58	46 726,80
2025	1 393 559,91	170 761,55	41 146,90
2026	1 222 798,36	150 873,20	35 676,08
2027	1 071 925,16	126 350,04	30 769,08
2028	945 575,12	129 893,87	26 932,21
2029	815 681,25	118 226,73	22 832,74
2030	697 454,52	116 943,60	18 792,74
2031	580 510,92	119 159,85	14 698,92
2032	461 351,07	123 215,31	10 459,14

La Commune de Plourhan est une commune plus endettée que les communes de la strate mais s'expliquant par des investissements d'équipements qui permettent néanmoins aujourd'hui d'affronter plus sereinement la crise énergétique. Le niveau d'endettement doit être corrélé avec la qualité des équipements et du patrimoine. La commune est fière également de ses infrastructures routières.

Les investissements passés ainsi que les emprunts souscrits à des taux particulièrement intéressants nous permettent d'envisager sans crainte l'avenir.

Les objectifs sont de maintenir les dépenses en section de fonctionnement, d'accompagner notre personnel avec une politique salariale maîtrisée et de procéder aux investissements nécessaires.

Ainsi, Monsieur le Maire propose les investissements ci-dessous au titre de l'exercice 2023.

### **Les projets d'investissement envisagés en 2023 :**

#### Administration générale et service public :

- Matériel technique (tracteur)
- Ecole Lucie Aubrac : rénovation classe des CM, logo, renouvellement du mobilier et projet jardin partagé, réfection des joints extérieurs
- Achat maison Rocher

#### Equipements culturels :

- Salle des fêtes (bilan des études de réhabilitation avec panneaux photovoltaïques)
- Espace jeux dans le parc (espace fitness, aménagement mare)

#### Voirie et réseaux :

- Aménagement parking
- Aménagement entrée Bourg rues de la Paix et des Saules
- Aménagement bourg : un bourg relié
- Agribourg : poursuite de la concertation
- Voirie 2023
- Balisage chemin de randonnées et cheminements doux

*Même s'il est pas inscrit au budget 2023, la commune entend déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet Mobilité Active, afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 50% pour l'aménagement en site propre de cheminements cyclables entre les communes de Plourhan et de Saint-Quay-Portrieux. Le dossier est suivi par Didier GUILLAUME et a été présenté à Monsieur le Sous-Préfet. Il s'agit d'un projet estimé à près de 700 000 € HT qui sera peut-être inscrit en décision modificative en fonction du résultat des subventions obtenues.*

*Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'orientations budgétaires présenté.*

### **2023/03 Demande de subvention DETR : rénovation extérieure école Lucie Aubrac**

La commune a souhaité accompagner sa population en développant des structures adaptées à ses besoins (pôle périscolaire, boulodrome, lotissements). Nos équipements scolaire et festif sont entretenus de façon régulière. Le bourg a été réaménagé afin d'apaiser les circulations de toute sorte et de sécuriser les mobilités douces.

La municipalité entend poursuivre ses ambitions par de nombreux projets destinés à promouvoir les valeurs de la ruralité et du retour aux valeurs de son territoire : l'agriculture, les circuits courts, le lien social et intergénérationnel.

La commune dispose de deux écoles maternelles et primaires sur son territoire : Ecole Lucie Aubrac et Ecole du Sacré-Cœur. Ces deux établissements scolaires sont dynamiques et attirent au-delà de notre territoire, signe d'une qualité de l'enseignement que la commune souhaite accompagner. Il s'agit en outre des futurs habitants du territoire et nous souhaitons leur faire partager nos engagements et valeurs.

### **Encourager l'engagement citoyen responsable de nos enfants**

La Commune de Plourhan est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable : périmètre de protection de son captage d'eau, création de vergers conservatoires et de réserves à papillons, création d'une saulaie, tout à la fois exutoire à sa station d'épuration réhabilitée et productrice de combustible pour sa chaudière bois alimentant un pôle périscolaire HQE, et des bâtiments publics comme la mairie et la salle des fêtes réhabilités, la création de voies douces, etc. L'école Lucie Aubrac a fait également l'objet d'une attention particulière de ce

point de vue grâce à la mise en place d'un système de chauffage radiopiloté, l'isolation des combles, le choix d'huisseries performantes et la pose de panneaux photovoltaïques de 50 m<sup>2</sup> sur sa toiture.

La commune a été lauréate de l'appel à candidature régional « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » en 2019 qui a salué le projet novateur dénommé « Agribourg ». Il s'agit d'installer au cœur du bourg, en face même de l'école Lucie Aubrac, une exploitation agricole hybride et diversifiée par d'autres activités en lien avec la vie du bourg (commerce, artisanat, tourisme, activités sociales, pédagogiques et de formation) offrant des espaces de circulation fonctionnelles et agréables entre des espaces bâtis. Ce projet est actuellement en cours.

Notons que l'école Lucie Aubrac est elle-même engagée également dans une démarche de développement durable promue par l'Education Nationale, car elle est actuellement labellisée E3D, dans l'attente d'un classement au 2<sup>nd</sup> niveau.

L'espace libéré par la démolition de l'atelier des services techniques, attenant à l'école a permis la création d'une seconde sortie plus sécurisée à notre école avec la création d'un parking, et l'aménagement d'un « potager fleuri » jardin clôturé et enherbé. Il s'agissait d'introduire de la biodiversité dans une cour d'école en centre bourg tout en initiant les enfants à la permaculture et de créer un espace visible de l'extérieur dans un objectif de partage et d'exemplarité.

Participe également à l'engagement citoyen des élèves la désignation d'éco délégués au sein de chaque classe de nos établissements scolaires

La municipalité a également souhaité s'associer l'avis de nos jeunes concitoyens par la création d'un conseil municipal des jeunes

### **Redynamiser le centre bourg : une vie de quartier retrouvée**

Depuis 2019, la Commune entreprend de nombreux travaux d'aménagements de son centre bourg : réfection des entrées de bourg côté Binic, Lantic Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc, apaisement de la vitesse par des plateaux surélevés, des priorités à droite, développement des cheminements doux.

Les prochains travaux vont consister en la création d'une porosité entre la place du bourg et le parc de la mairie et en l'aménagement d'un espace piéton devant les commerces. L'objectif de ces nouveaux travaux est :

- maintenir et renforcer la vitalité et l'attractivité du centre bourg : **de centre de passage redevenir un lieu de vie**. Faire partager cette envie d'habiter la commune, faire vivre la commune, partager un projet commun. En favorisant l'épanouissement de l'habitant par un cadre de vie et des espaces publics agréables, en affirmant le lien territorial, en se réappropriant le paysage.
- **renforcer la cohésion sociale en revalorisant les espaces publics et en mettant en scène le patrimoine de référence**
- **améliorer le cadre de vie des riverains par la création de nouvelles liaisons douces.**

Le piéton sera respecté et protégé au sein de notre bourg. Les gens seront invités à prendre leur temps en consommant autrement.

Développer le commerce de proximité, les circuits courts,

Les autres utilisateurs du bourg comme les associations, habitants de la commune bénéficieront également de ces avantages.

Les prochains travaux entrepris s'initient ainsi dans un contexte de bourg refait à neuf. Cette impression est d'autant plus renforcée que le presbytère situé en face de notre établissement scolaire a été récemment refait à neuf.





**Projet des travaux :** Réfection à la chaux des joints de pierre de l'école Lucie Aubrac et des cheminées



*Vue extérieure école Lucie Aubrac (photo prise en 1900 – illustration livre de Fernand HELARY « Plourhan, Comté du Goëlo »)*



*Vue extérieure école Lucie Aubrac (photo prise en 2022)*

L'école publique Lucie Aubrac est un bâtiment en pierre datant de 1874. Comme le montre les illustrations photo ci-dessus l'aspect extérieur du bâtiment a peu évolué en 150 ans. La commune a pris soin d'accompagner le développement des effectifs scolaires par une politique d'investissement dynamique : construction d'une 4<sup>ème</sup> classe, puis d'une 5<sup>ème</sup> sécurisation de la cour par la création d'un préau fermé, changement des systèmes de chauffage, création d'un parking sécurisé. Aujourd'hui, les effectifs scolaires sont en baisse, marqués par un vieillissement de notre population. Pour autant, nous poursuivons notre politique d'accompagnement de l'attractivité de notre structure scolaire par des travaux réguliers correspondant à une enveloppe de 30 000 € par an :

- changement de l'ensemble des menuiseries extérieures
- isolation des combles et des murs intérieurs au fur et à mesure de la réfection des classes
- mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque
- réfection des sanitaires intérieurs/extérieurs
- réfection de l'ensemble des classes d'enseignement
- aujourd'hui nos enfants sont accueillis dans des locaux modernes, isolés thermiquement, aux couleurs actuelles)

**Objectifs poursuivis par le programme actuel des travaux :**

- parfaire l'étanchéité des murs confortant ainsi l'isolation thermique intérieure refaite
- sécuriser les cheminées
- Dynamiser un des services publics de proximité, l'école : inviter le parent d'enfant à franchir les portes de l'établissement afin de devenir parent d'élève
- Favoriser l'intégration du bâtiment dans le bourg rénové
- Mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel breton





*Photos de l'école vue cour*



*Photos des classes*



### Planning

Le début du projet envisagé pour dès le vote du budget 2023 (engagement) pour une planification à la période estivale, temps propice aux travaux au sein d'une école.

### Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	45 000.00	DETR (30%)	13 500.00
		Autofinancement	31 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>45 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000.00</b>

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le principe du projet et le plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout financeur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention.

### 2023/04 Mise à jour tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de

- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe – avancement de grade suite à réussite à examen professionnel
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (17/35) – avancement de grade à l'ancienneté

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
**ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

**COMMUNE DE PLOURHAN**  
**Tableau des effectifs au 1er mars 2023**

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Missions pour information
<b>Filière administrative (service administratif)</b>				
01/09/2022	Attaché territorial	A	35	Secrétariat général
01/03/2023	Rédacteur principal de 2ème classe	B	35	Secrétaire de mairie - finances
06/09/1991	Rédacteur territorial	B	35	Secrétaire général
04/03/2020	Rédacteur territorial	B	35	Secrétaire de mairie - finances
01/07/2022	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35	Secrétaire de mairie - accueil/état civil
<b>Filière technique</b>				
24/03/2017	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent technique polyvalent
04/03/2020	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent technique polyvalent
11/09/2009	Adjoint technique territorial	C	35	Agent technique polyvalent
26/10/2012	Adjoint technique territorial	C	35	Agent technique polyvalent
10/07/2020	Adjoint technique territorial	C	35	Agent technique polyvalent
<b>Filière scolaire et périscolaire</b>				
25/09/2020	Agent de maîtrise principal	C	35	Responsable restauration
19/05/2021	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35	Second de cuisine
24/03/2017	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30	ATSEM
04/03/2020	Adjoint technique principal 2ème classe	C	28	Agent d'entretien
01/03/2023	Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	Agent d'entretien
01/09/2022	Adjoint technique territorial	C	30	Agent d'entretien
01/09/2022	Adjoint technique territorial	C	17	Agent d'entretien
17/01/2013	Adjoint technique territorial	C	11	Agent d'entretien
01/09/2022	Adjoint technique territorial	C	26,15	Agent périscolaire
01/07/2022	Adjoint technique territorial	C	5,3	Agent périscolaire
<b>Filière animation</b>				
01/09/2022	Adjoint d'animation	C	23,3	Agent périscolaire
<b>Filière patrimoine</b>				
01/09/2022	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	13	Bibliothécaire

**2023/05 Autorisation signature convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail**

Monsieur le Maire explique que la commune compte parmi ses effectifs un sapeur-pompier volontaire affecté au Centre de secours de Saint-Quay-Portrieux.

Sur la base de la loi du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers, une convention est proposée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor et la Commune de Plourhan.

Cette convention vise à faciliter l'engagement du SPV et reconnaître l'effort consenti par la collectivité qui favorise cet engagement en libérant son agent sur son temps de travail à des fins d'intervention ou de formation.

La disponibilité opérationnelle permet :

- Au SPV, de se positionner en astreinte et d'être sollicité pour l'activité opérationnelle en dernière solution d'alerte,
- Au SDIS, de palier une éventuelle couverture opérationnelle insuffisante,



- A l'employeur, d'appliquer le principe de mutualisation de l'effort en faveur du volontariat à travers une reconnaissance lors du calcul de sa participation au contingent incendie et de percevoir selon son choix les indemnités dans le cadre de la subrogation opérationnelle.

Les modalités de disponibilité opérationnelle : sur autorisation de l'employeur, mise à disposition dès déclenchement de l'alerte et réintégration du poste de travail dès remise en état de son matériel opérationnel.

La formation du SPV est indispensable au bon accomplissement des missions qui lui sont confiées. Le SPV peut être amené à suivre des formations ou bien à les encadrer.

L'employeur par la présente convention s'oblige à libérer l'agent sur son temps de travail pour une durée minimale de 10 jours ouvrés par an. Si la durée du stage est supérieure au temps accordé par l'employeur, le SPV prendra sur ses congés.

Si l'acquisition de certaines compétences par l'agent SPV est souhaitée par l'employeur, celui-ci pourra présenter des demandes de formation au SDIS 22.

Si l'employeur maintient la rémunération du SPV, il peut demander à percevoir les indemnités liées à la formation en lieu et place du SPV.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

*Le centre de secours de Saint-Quay-Portrieux est exclusivement porté par des sapeurs-pompiers bénévoles. Il n'existe pas de pompiers professionnels dans le Sud-Goëlo. Cela nécessite de les appeler en journée soit sur leur repos, soit détachés par leurs employeurs. La commune de Plourhan a été sollicitée pour signer cette convention par le Capitaine Ronan GUILLAUME. Si les sapeurs pompiers volontaires devaient disparaître, le coût du service par des professionnels serait très onéreux et serait à la charge des collectivités car la défense incendie reste compétence Maire. Les Côtes d'Armor comptent 2 400 pompiers, dont seulement 10% de professionnels.*

*Plourhan sera la seule commune du Sud-Goëlo à mettre à disposition un de ses agents. Une entente sur l'organisation des plannings sera effectuée entre le SDIS22 et André CORBEL afin de limiter les perturbations dans le travail des st.*

*Une application mise en place par le SDIS informe les services municipaux des interventions des pompiers depuis le début de l'année et force est de constater qu'ils sont sollicités sur notre territoire de façon régulière, plusieurs fois par semaine.*

### **2023/06 Autorisation signature convention projet photo SBAA année scolaire 2022-2023**

Saint-Brieuc Armor Agglomération coordonne le projet d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire intitulé « Grandir » réalisée en partenariat avec les communes de Binic-Etables-Sur-Mer, Lantic, et Plourhan pour les écoles publiques et privées.

Au regard de ses expériences, références et compétences dans différents domaines artistiques (la photographie, les arts visuels, les installations ou performances plastiques et/ou dansées...), Madame Isabelle Vaillant a été retenue pour assurer l'animation pédagogique de cette action et les interventions dans les 7 écoles concernées.

Une convention de partenariat est signée par l'Agglomération avec chaque commune et l'association Nuditat représentant Isabelle Vaillant.

Les élèves vont être encouragés à écrire une histoire et à se mettre en scène, si possible en extérieur à proximité des écoles, au bord de la mer, dans un parc, une forêt... Ainsi, des mises en scène pourront être réalisées à partir de différentes situations. L'idée est de réaliser des images à évoquant des histoires imaginaires. En devenant acteur, dessinateur, danseur... Les enfants peuvent développer leur imaginaire, leur créativité, confronter des points de vue et exprimer des émotions.

Ces ateliers pourront être prolongés en classe par des activités de production d'écrits, de dessin, de littérature... Une présentation des travaux des élèves pourra être réalisée suivant les projets de chaque école et les décisions prises avec les communes.

L'Agglomération s'engage

- A établir les conventions avec chaque commune ;
- Coordonner l'organisation générale de l'action ;
- Communiquer sur l'action et fournir les supports de communication aux communes ;
- Prendre en charge les supports communs de communication ;
- Régler les frais de finalisation et le travail d'auteur et artistique d'Isabelle Vaillant, une part des frais d'impression du livret et de déplacement (44%) à l'association.

La commune s'engage

- A accueillir les ateliers dans les écoles désignées et mettre à disposition le matériel nécessaire pour les travaux des élèves ;
- A relayer la communication de l'action ;
- A régler les frais de l'intervention pédagogique et artistique, une part des frais d'impression du livret et de déplacement (16%) à l'association.
- Gérer le temps de présentation des travaux des élèves sur son territoire.

L'association s'engage

- A mettre à disposition Isabelle Vaillant pour assurer l'animation pédagogique de l'action : interventions dans les classes, fabrication des supports (photographiques, vidéo/diaporama exportables, livrets... et les prises d'images avec les élèves et les enseignants) ;
- A payer les salaires et les charges sociales d'Isabelle Vaillant ;
- A faire le travail d'auteur, artistique et technique pour l'ensemble de l'action et des supports auprès des classes ;
- A gérer les relations avec les écoles pour organiser les interventions dans les classes avec les enseignants.

Pour les interventions pédagogiques dans les classes à la charge de la commune :

L'intervenant interviendra dans l'école Lucie Aubrac et l'école du Sacré Cœur.

La rémunération de l'intervenant, charges sociales incluses, est fixée à 60,00 €/heure soit 540.00 € par classe pour un atelier de 9 heures soit 1 080 € pour les 2 classes. A cela s'ajoute une participation forfaitaire de 152 € pour l'impression du livret final et de 64 € pour les frais de déplacement soit un total général de 1 296 € pour 2 classes.

Le coût total de la prestation pour l'intervention dans les 2 écoles de la commune est de 1 296 €.

La commune effectuera le paiement en deux fois sur présentation de facture.

Le coût total de la prestation pour l'Agglomération dans les 7 écoles est de 3 219 €

Les photographies réalisées par les enfants seront cédées pour une utilisation de 5 ans sur tout support susceptible d'être utilisé par l'Agglomération et la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**DECIDE** de participer à ce projet d'initiative communautaire pour un montant de 1 296 euros pour deux classes (une par école),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

## **2023/07 Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de relevés topographiques**

Début 2012, un partenariat a été mis en place entre l'agglomération de Saint-Brieuc et la Ville de Saint-Brieuc pour tendre vers une harmonisation des relevés topographiques.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une station GPS permanente, d'une organisation autour des procédures de contrôle et de partage du matériel topographique.

Les besoins en relevés topographiques sur le territoire de l'agglomération augmentant pour les projets d'aménagement, la connaissance du patrimoine et la localisation précise des réseaux imposée par la réforme des DT-DICT, il a été proposé dès 2014 la mise en place d'un premier groupement de commande sur le territoire de l'agglomération, et d'un second pour la période 2017-2019.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- avoir une démarche commune sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération visant à disposer de relevés topographiques pour les projets et de récolement de surfaces et de réseaux pour la gestion du patrimoine ;
- avoir un outil simple et efficace évitant de lancer des consultations projet par projet ;
- supprimer les doubles commandes ;
- maîtriser le contenu des relevés topographiques en se basant sur un cahier des charges commun et des procédures de contrôle unifiées ;
- diffuser l'ensemble des relevés disponibles sur l'extranet.

Deux premiers groupements de commande pour la réalisation de levés topographique ont été conclus entre 2015 et 2019. Le marché à bon de commande associé au troisième groupement a été attribué en juillet 2019 aux bureaux d'études ETA et BEP Ingénierie pour une durée initiale de 2 ans et a été reconduit pour 2 années supplémentaires, soit jusqu'en juillet 2023. 25 communes et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont ainsi adopté un cahier des charges commun pour la réalisation des relevés topographiques, facilitant ainsi la lecture, la réutilisation et l'assemblage des plans.

Les données des levés topographiques réalisés à l'issue des travaux d'aménagement (recolement) permettent également la mise à jour au fil de l'eau du fond de plan « Plan de Corps de Rue Simplifié » (PCRS), support cartographique de précision devant être fourni lors des réponses aux DT/DICT et imposé par la réglementation pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain.

L'objectif du groupement de commande est la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs afin de permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

L'article L2113-7 du code de la commande publique précise que les règles de fonctionnement du groupement doivent être définies dans une convention constitutive. Cette convention peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres.

Il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par Saint-Brieuc Armor Agglomération qui agira comme Coordonnateur du groupement : elle assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assurera de l'exécution matérielle (émission des bons de commande) et financière (chaque collectivité réglera au titulaire du marché les dépenses qui lui sont propres) du marché.

Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'appel d'offres sera celle propre au coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Chaque membre du groupement sera invité à participer avec voix consultative aux travaux de la CAO en tant que personnalité technique compétente.

Le marché d'une durée de deux ans, reconductible une fois deux ans, devrait prendre effet en juillet 2023. A noter que ce marché s'opérera sur la base de 2 lots géographiques pour éviter de créer un monopôle et conserver de la réactivité. Un troisième lot sera accessible à l'ensemble des adhérents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande Publique ;

Considérant l'intérêt de disposer de relevés topographiques pour les projets et de récolement de surfaces et de réseaux pour la gestion du patrimoine et la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ;

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques pour avoir une démarche commune au niveau du territoire de l'agglomération et supprimer les doubles commandes ;

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques pour disposer d'un outil simple et efficace évitant de lancer des consultations projet par projet, pour permettre une mutualisation des procédures de marché ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**DECIDE** l'adhésion de la commune de PLOURHAN au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention.

### 2023/08 Eclairage public

#### ➤ Rénovation commande U Route de Saint-Barnabé

Le point est présenté par Didier GUILLAUME, Conseiller délégué aux réseaux secs.



Suite à une intervention de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, le SDE 22 nous a fait part de l'état vétuste de la commande U située Route de Saint-Barnabé.

Le coût total de la rénovation est estimé à 1 127.52 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune étant qualifiée R100 (caractère rural du réseau électrique et contribution à hauteur de 100% de la TCCFE), notre participation s'élève à 678.60 €.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'éclairage public rénovation de la commande U située Route de Saint-Barnabé présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 127.52 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE22 du 20 décembre 2019 d'un montant de 678.60 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

#### ➤ Rénovation de la lanterne du foyer U182 Route de Saint-Barnabé

Suite à une intervention de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, le SDE 22 nous a fait part de l'état vétuste de la lanterne du foyer U182 située Route de Saint-Barnabé.

Le coût total de la rénovation est estimé à 959.04 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

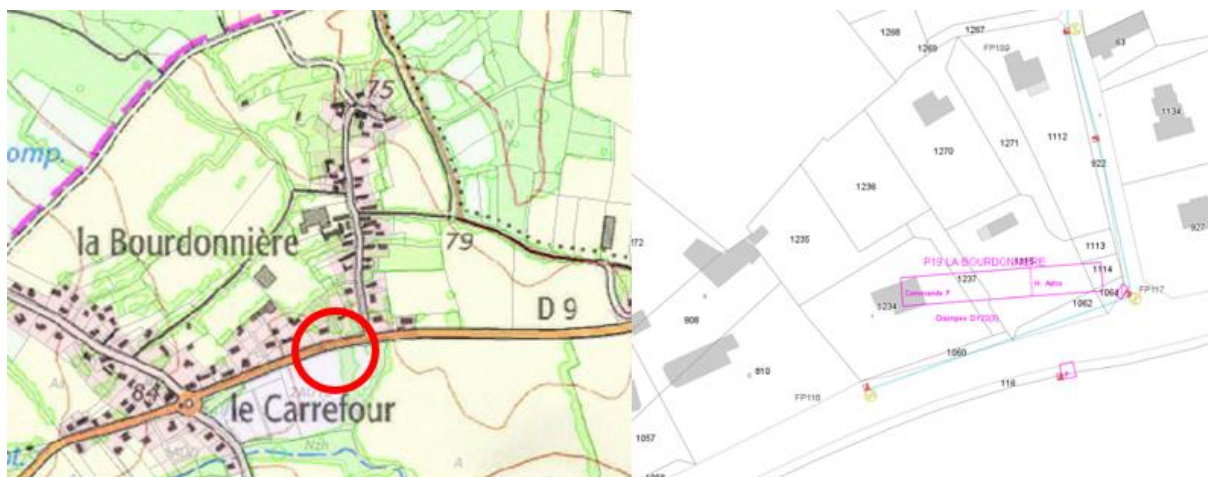
Notre commune étant qualifiée R100 (caractère rural du réseau électrique et contribution à hauteur de 100% de la TCCFE), notre participation s'élève à 577.20 €.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'éclairage public rénovation de la lanterne du foyer U182 située Route de Saint-Barnabé présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 959.04 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE22 du 20 décembre 2019 d'un montant de 577.20 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

#### ➤ Rénovation de la lanterne du foyer P116 Rue du Carrefour





Suite à une intervention de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, le SDE 22 nous a fait part de l'état vétuste de la lanterne du foyer P116 située Rue du Carrefour.

Le coût total de la rénovation est estimé à 959.04 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune étant qualifiée R100 (caractère rural du réseau électrique et contribution à hauteur de 100% de la TCCFE), notre participation s'élève à 577.20 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'éclairage public rénovation de la lanterne du foyer P116 située Rue du Carrefour présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 959.04 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE22 du 20 décembre 2019 d'un montant de 577.20 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

### **2023/09 Droit de préemption urbain**

#### **➤ Bien bâti cadastré section A n°346 situé 4 rue de la Paix**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître David MAYEUX, Notaire à PLOUHA concernant la parcelle bâtie sise 4 rue de la Paix et cadastrée section A n° 346 d'une superficie de 69 m<sup>2</sup> (68.2 m<sup>2</sup> habitables).



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle présentée.

➤ **Bien bâti cadastré section A n° 2719 et 2723, sis 15 rue de la Paix**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Ronald CHEVALIER, Notaire à PLOUFRAGAN (22) concernant la parcelle bâtie sise 15 rue de la Paix cadastrée section A n°2719 et 2723 d'une superficie de 695 m<sup>2</sup> (76.81 m<sup>2</sup> habitables).



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles présentées.

**Questions Diverses :**

☞ *Antenne médicale : les travaux effectués en régie par les services techniques sont terminés (cloisonnement, isolation phonique, revêtement sol souple, peinture, chauffage, luminaires, nouveaux sanitaires). Le mobilier devrait être réceptionnés d'ici quelques semaines. Le local sera donc prochainement prêt à accueillir le médecin. Pour le moment, nous ne disposons pas*

*de date précise quant à son arrivée. Le centre de soins de Saint-Quay-Portrieux va recruter au 1<sup>er</sup> avril un nouveau médecin. Un autre médecin, actuellement en poste sur la commune de Saint-Quay-Portrieux mais en arrêt, devrait être déplacé sur notre antenne.*

- ☛ Lutte contre le frelon asiatique : Depuis 2017, la commune intervient dans la lutte contre le frelon asiatique afin de protéger la population, ainsi que les abeilles indispensables à l'écosystème. Ces dernières subissent de violentes attaques des frelons entraînant une mortalité importante et un stress dans les ruches diminuant et le nombre d'abeilles et la production de miel.

L'année 2022, malgré la mise en place d'un piégeage de printemps, nous avons des résultats insuffisants de 12 à 20 nids détruits (en plus des nids primaires), même si les communes environnantes ont parfois multiplié la destruction du nombre de nids par 5 (la commune de Binic en annonce plus de 200).

30 pièges ont été posés pour la capture de 300 reines en 2022, cette année 100 pièges vont être installés dans les jours qui viennent avec l'aide de 5 autres personnes volontaires après une réunion organisée le 23 février 2023 pour assurer les relevés et les notations.

Le produit anti-frelons sera fourni par la commune, Monsieur Jean-Yves LE JEUNE assurera la mise en place des pièges, présentera les personnes intervenant dans les propriétés et réunira le groupe régulièrement pour un état de la situation.

Les pièges seront enlevés mi-mai et les résultats transmis au GDSA.

Pour la population, toutes les personnes qui ont des haies ou des massifs dans leurs propriétés sont incitées avant de les tailler à s'assurer qu'il n'y ait pas d'activité de frelons autour.

La présence d'un nid doit être signalée en Mairie.

*Monsieur le Maire aborde le problème des chenilles processionnaires.*

- ☛ AMA&LYA : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'ouverture prochaine dans les locaux de l'ancienne boucherie d'un concept store par Mesdames Séverine TAQUET et Isabelle LELOUP. Il s'agit d'un showroom de vente de vêtements neufs et de seconde main. Les gérantes envisagent également d'y développer des ateliers basés sur l'estime de soi et le relooking. L'ouverture sera sur rendez-vous avec des permanences du jeudi au samedi.

- ☛ *Réunion publique sur l'aménagement du bourg relié : vendredi 31 mars 2023*

Prochaine séance du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Fin de séance à 21 heures 21.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Loïc RAOULT

Jean-Yves LE JEUNE